

Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source – feuille complémentaire à l'état des titres 2020

Demande d'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source pour dividendes et intérêts étrangers échus en 2020

Commune: _____
No de reg./AVS: _____
Domicile
au 1.1.2020: _____
au 31.12.2020: _____

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Domicile: _____

Placements de capitaux et revenus pour lesquels le requérant prétend l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source:

Pour les actions: nombre de titres	Autres placements: valeur nominale totale	Désignation des placements de capitaux: – Pour les actions: nature du titre, nom de la société, valeur nominale par titre – Pour les obligations: taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission – Pour les avoirs: taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur	Participation qualifiée = Q	Etat	Valeur imposable au 31 décembre 2020		Rendement brut 2020		Impôt étranger non récupérable	
					par titre ou en %	Total en francs	Fr.	%	Fr.	Fr.
1	2		2a	3	4	5	6	7	8	9
Report des feuilles annexées			—	—	—					
Total										
Dividendes USA: moins valeur imposable et rendements bruts selon feuille complémentaire USA, dans le cas où ces mêmes titres et leur rendement y sont déclarés										
A reporter dans les colonnes correspondantes de l'état des titres: Valeur imposable totale										
Rendement brut total										
Total des impôts étrangers non récupérables										

Décision et répartition (laisser en blanc)		Contrôlé le	Notifié le	Comptabilisé le	Viré le
Imputation accordée pour	Confédération Fr.				
Fr.	Canton et Commune Fr.				

Prière de remplir le verso

DA-1 Imposition en Suisse

oui **non**
(marquer d'une croix
ce qui convient)

1. Etes-vous assujetti au lieu de votre domicile pour l'année 2020 :
 - à l'impôt fédéral direct sur le revenu ?
 - aux impôts du canton et de la commune sur le revenu ?
2. Bénéficiez-vous d'une imposition à forfait ou d'après la dépense (en qualité d'étranger ou de ressortissant suisse venant de l'étranger, sans activité lucrative)
 - au titre de l'impôt fédéral direct (art. 14 LIFD) ?
 - au titre des impôts du canton et de la commune ?
3. Revenu sur la base duquel se détermine le taux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2020 selon la déclaration d'impôt
 - impôt fédéral direct Fr. _____
 - impôt cantonal et communal Fr. _____
4. Avez-vous payé des intérêts débiteurs au cours de l'année 2020 ?
Si oui, en indiquer le montant : Fr. _____

Le montant d'imputation, au cas où il n'est pas compensé ou ne l'est qu'en partie, doit être bonifié comme suit :

sur mon compte postal n°	sur compte bancaire / IBAN
auprès de	compte postal de la banque n°

Déclaration du requérant

Le requérant atteste l'exactitude des indications données dans la présente demande (recto et verso).

Lieu et date

Signature

Explications

1. Cette formule sert de demande d'imputation pour les dividendes et intérêts **échus en 2020**.
2. L'ayant droit déposera la demande dans le canton où il était domicilié le **31 décembre 2020**, avec la déclaration d'impôt et l'état des titres.
3. N'indiquer dans la présente feuille complémentaire que les placements de capitaux faits dans les pays indiqués ci-après et dont les revenus (dividendes et intérêts) **restent soumis à un impôt limité dans l'Etat de la source** : Afrique du Sud (ZA), Albanie (AL), Algérie (DZ), Allemagne (DE), Argentine (AR), Arménie (AM), Australie (AU), Autriche (AT), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Belgique (BE), Bulgarie (BG), Canada (CA), Chili (CL), Chine (CN), Colombie (CO), Corée du Sud (KR), Côte d'Ivoire (CI), Croatie (HR), Danemark (DK), Egypte (EG), Emirats Arabes Unis (AE), Equateur (EC), Espagne (ES), Estonie (EE), Etats-Unis (US), Finlande (FI), France (FR), Géorgie (GE), Ghana (GH), Grèce (GR), Hongrie (HU), Inde (IN), Indonésie (ID), Iran (IR), Islande (IS), Israël (IL), Italie (IT), Jamaïque (JM), Japon (JP), Kazakhstan (KZ), Kirghizistan (KG), Kosovo (XK), Lettonie (LV), Liechtenstein (LI), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Macédoine (MK), Malaisie (MY), Malte (MT), Maroc (MA), Mexique (MX), Moldavie (MD), Mongolie (MN), Monténégro (ME), Norvège (NO), Nouvelle-Zélande (NZ), Oman (OM), Ouzbékistan (UZ), Pakistan (PK), Pays-Bas (NL), Pérou (PE), Philippines (PH), Pologne (PL), Portugal (PT), Qatar (QA), Roumanie (RO), Russie (RU), Serbie (RS), Singapour (SG), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Sri Lanka (LK), Suède (SE), Tadjikistan (TJ), Taiwan (Taïpei chinois) (TW), Tchéquie (CZ), Thaïlande (TH), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Turkménistan (TM), Turquie (TR), Ukraine (UA), Uruguay (UY), Venezuela (VE), Vietnam (VN) et Zambie (ZM).
Grouper les placements de capitaux selon les Etats de la source ; ceux-ci sont à désigner par leur abréviation (cf. ci-dessus) dans la colonne 3.
4. Si le montant total des impôts étrangers non récupérables (col. 8) n'excède pas **100 francs**, l'imputation n'est pas accordée. Dans ce cas, on portera les revenus, diminués de l'impôt étranger non récupérable, dans l'état des titres ordinaire. De même, les dividendes et intérêts qui ne sont grevés d'aucun impôt dans l'Etat de la source ou pour lesquels un remboursement total de l'impôt peut être demandé ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire.
5. Pour les redevances de licences, on utilisera la formule **DA-3**.

Veillez joindre les attestations bancaires.